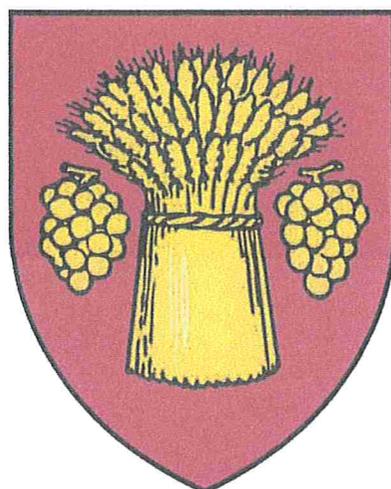


**Commune de Vich, Procès-verbal No 18, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
au forum des Pralies (bâtiment multifonctions)
le 16 mars 2021 à 20h00**



➤ Communications générales	156
➤ Assermentation.....	156
➤ Appel nominal	156
➤ Adoption du procès-verbal du 08.12.2020.....	156
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé	156
1. Préavis n°5/2020-2021 – Adoption d'un nouveau règlement sur les jours, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins.....	156
2. Présentation de la Directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol.	157
3. Présentation de la Directive municipale pour l'encouragement aux activités sportives. ..	158
4. Présentation du Rapport final de la commission des bâtiments et de la commission de gestion sur le bâtiment du Forum des Pralies.....	159
5. Liste des préavis pour la séance suivante.....	160
6. Divers	160
➤ Communications municipales	160
➤ Communications du bureau.....	161
➤ Propositions individuelles	161
➤ Contre-appel	162
➤ Clôture de la séance.....	162

➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. Roger **BRAND** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il salue la présence de M^{me} **Marie-Christine FERT** pour le Journal la Côte. Le **Président** rappelle que lors de la prise de parole il faut se lever et décliner son nom.

➤ ASSERMENTATION

Aucune.

➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec 45 membres présents sur 65, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08.12.2020.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques.

M^{me} **Valérie MULLER** était absente lors de la dernière séance et demande des précisions sur le préavis n°4 pour le crédit d'étude d'une salle de gymnastique. Elle pense que ce préavis ne doit pas partir aux oubliettes, car il faut investir pour le sport et la jeunesse à long terme et ne pas toujours espérer un grand retour sur investissement. Au niveau stratégique, elle ne sait pas comment un préavis peut être représenté après avoir été refusé devant l'Assemblée. Le **Président** explique que d'autres salles de gymnastique sont en construction sur les autres communes, notamment à Begnins. M^{me} **Valérie MULLER** demande si un collectif de personnes peut être présenté à nouveau ce préavis ? M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que ce n'est pas le bon moment de vouloir parler de cette situation et de peut-être en parler dans les divers, car nous votons l'adoption du PV.

M. **Bernard HORNUNG** demande de corriger le nom de M. GISIGER dans le PV.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 6 abstentions.

➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande si l'assemblée

L'ordre du jour est accepté.

1. PRÉAVIS N°5/2020-2021 – ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES JOURS, LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES MAGASINS

Le **Président** donne la parole à la commission ad'hoc pour l'étude du règlement sur les jours, les heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Lecture du rapport de la commission par M. **Luigi LONGHI**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2020-2021.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **André JAQUET** demande des explications sur le rapport de la commission. Il demande en quoi consiste la pression mise par la Coop sur Vich ? M. **Philippe MUNDLER** explique que la Coop voulait fermer plus tard le samedi, pour Vich il n'en était pas question. Il n'existait pas de règlement, la Municipalité voulait faire réduire les horaires de la Coop, elle a répondu « pas question ». La mise à jour de ce règlement permet de poser une base légale et de laisser les

horaires existants. M. **André JAQUET** trouve étrange que la Municipalité ait été mise dans « le coin » par une grande société comme la Coop, c'est de cette manière qu'il comprend le rapport. M. **Philippe MUNDLER** explique qu'en réalité ce n'est pas ce qui s'est passé, la Coop voulait ouvrir 1h en plus le samedi, la Municipalité ne voulait pas et la Coop n'acceptait pas de réduire ces horaires. La Coop a fait de grand investissement pour les horaires. Les changer était compliqué et ceci est allé jusqu'au procès, Vich ayant peu de chance de gagner, ils se sont mis d'accord sur un règlement.

M. **Mark TRITTEN** demande si Vich a trouvé un consensus avec la Coop. M. **Philippe MUNDLER** explique que oui, la Coop est satisfaite des horaires existants, mais elle ne cache pas sa volonté d'essayer de pousser les horaires du samedi. Vich voulait être en harmonie avec tous les autres magasins de communes avoisinantes qui ferment à 18h le samedi.

M. **David GERVAIS-KOUTANGNI** demande si les autres structures ont été consultées pour cette décision de règlement ? M. **Philippe MUNDLER** répond que oui.

Le Préavis n°5/2020-2021 est accepté à forte majorité des votants, moins 4 abstentions

2. PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE MUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA TAXE COMMUNALE POUR L'USAGE DU SOL.

Le **Président** donne la parole à la Syndique, M^{me} **Antonella SALAMIN** pour cette présentation. Sur le prix de l'électricité il y a une taxe de 0.7 centimes par kilowattheure qui concerne l'usage du sol. Cette redevance revient à la Commune depuis 2006 et est inscrite dans les comptes de fonctionnement de la Commune. Cette redevance peut être utilisée par la Commune en voici un axe pour son utilisation : 50'000 CHF de taxe ces dernières années sont dans la caisse communale et ce montant à hauteur de 25'000 CHF sera mis dans un fonds où serait pris des actions dans les domaines ci-dessous :

Domaine	Conditions d'octroi	Subvention
Efficacité énergétique Equivalent aux objets recevant des subventions cantonales vaudoises	Preuve du versement de la subvention	50% de la subvention cantonale Maximum CHF 1'000.-
Développement durable Transports collectifs Participation aux coûts d'un abonnement de transport Mobilité douce Achat d'un vélo électrique	Selon la Directive municipale « Action abonnement CFF ou Mobilis » Renoncer à une voiture privée (rendre les plaques) pendant 1 an au moins	CHF 60.-/personne CHF 500.-
Cohésion sociale	Précarité, fin de mois compliquée	CHF 500.-/famille, aide ponctuelle
Biodiversité Remplacement d'une haie exotique par une haie d'arbustes indigènes Aménagement d'un biotope Renforcement de la végétation naturelle	Remboursement après contrôle de la bienfacture par un professionnel agréé par la Municipalité	30% de la facture Maximum CHF 500.-

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Josée LEUPIN** demande si cette taxe pour l'usage du sol est perçue par la SEIC, c'est exact, répond M^{me} **Antonella SALAMIN** et la SEIC reverse trimestriellement cette taxe communale à Vich.

M. **Marcel MIESEN** demande si cette taxe est rétroactive, NON. Il utilise également un système Flexisolar où il donne les kilowattheures qu'il produit en trop à la SEIC, mais les kilowattheures qu'il utilise il paie la taxe au sol, il pense que c'est une idée d'action également.

M. **David MARET** demande si toutes ces idées sont à hauteur d'un fonds de 25'000 CHF, les premiers arrivés seront les premiers servis ? Oui répond M^{me} la **Syndique**, au 1^{er} janvier 2021 il y aura un fonds plus conséquent à hauteur de 50'000 CHF.

M. **Michel PEIRIS** aime l'idée que la commune subventionne certaine demande au niveau des énergies renouvelables, il demande si cela concerne uniquement les pompes à chaleur ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la Municipalité suivra les recommandations que le Canton subventionnera. Il existe une liste de subventions possibles sur vd.ch.

M. **Mark TRITTEN** apprécie cet engagement de la Commune, 40'000 CHF ou 50'000 CHF par année dont la moitié pour le fonds, c'est une somme modeste, mais suffisante. Il explique que si l'on réduisait le nombre d'options, ceci maximiserai les trois autres initiatives les plus pertinentes qui sont proposées ? M^{me} **Antonella SALAMIN** indique qu'il y aura des critères et une demande de justificatifs, de factures etc. Elle pense que c'est suffisant, mais si la Municipalité estime s'être trompée, elle pourra rectifier le tir en proposant d'autres choses. Depuis deux ans, il y a l'action sur les abonnements, la 1^{ère} année il y a eu 7'500 CHF et la 2^{ème} année il a eu 12'000 CHF.

M. **Christian BRONSIL** demande quels sont les critères de la cohésion sociale et est-ce qu'il ne faudrait pas trouver un autre moyen que de « se mettre à nu » pour prouver que l'on a besoin d'aide ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'il faudra déposer un dossier avec justificatifs, pour être évalué et entrer en matière. Au niveau du Canton, certaines choses existent comme la Paroisse catholique et protestante, au cas par cas la Municipalité affinera les demandes. La Municipalité laissera telle quelle cette directive sur une année et réétudiera si besoin est les champs de compétences.

3. PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE MUNICIPALE POUR L'ENCOURAGEMENT AUX ACTIVITÉS SPORTIVES.

Le **Président** donne la parole à M. **Richard STOECKLIN** pour la présentation de cette directive. Aujourd'hui en Municipalité ils reçoivent des demandes de clubs sportifs pour des subventions et des soutiens financiers, cette directive servira à cadrer les demandes. Des critères sont définis, les trois premiers cadres sont pour les jeunes, 5-20 ans cadrés par des formations de Jeunesse et Sport. Le dernier est plus large. Explications ci-dessous :

But	Subvention pour l'encouragement aux activités sportives et le soutien aux clubs et sportifs de notre commune qui contribuent au développement et du sport
Cadre	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention pour des activités sportives de clubs de la commune de Vich • Subvention pour des activités sportives de clubs établis hors de la commune de Vich • Subvention individuelle pour le sport de haut niveau • Subvention pour des activités sportives de clubs ou associations qui n'entrent pas dans des critères spécifiés ci-dessus, ainsi que les sportifs méritants de la commune de Vich
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Financement par la constitution d'un fond pour l'encouragement aux activités sportives

M. **Patrick VISINAND** demande la définition de club, ils sont tous à but non lucratif ? M. **Richard STOECKLIN** explique que c'est exact, ce sont des clubs qui adhèrent à J+S et sont des associations à but non lucratif.

M. **Christian BRONSIL** demande si les scouts rentreraient dans ces critères ? M. **Richard STOECKLIN** oui peut-être dans le point numéro quatre dans le cadre, mais il faudrait qu'ils valorisent le sport.

M. **David MARET** demande si les loisirs pourraient être considérés dans cette directive, telle que de l'art ? M. **Richard STOECKLIN** explique que pour l'instant non, car ce sont uniquement des activités pour la promotion du sport, mais par la suite la Municipalité pourra également modifier et adapter cette directive.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande quel est le fonds de cette directive, elle est de 5'000 CHF au 1^{er} janvier 2021. Pour l'instant au vu des demandes c'est suffisant, selon M^{me} **Antonella SALAMIN**.

M. **Cyril GHISTE** demande des explications sur les activités sportives est-ce que le sport pour les seniors est envisageable ? M. **Richard STOECKLIN** oui également dans le point numéro quatre du cadre, qui va favoriser ces demandes sans critères spécifiques.

M^{me} **Josée LEUPIN** demande si cette directive municipale annulerait les arrangements trouvés avec le FC Genolier ? M. **Richard STOECKLIN** explique que pour l'instant ils bénéficient de la gratuité des vestiaires et du terrain, ceci changerait avec le FC Genolier en mettant un peu plus de cadre dans leurs activités.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BÂTIMENT DU FORUM DES PRALIES.

Le **Président** donne la parole à la commission des bâtiments. Lecture du rapport de la commission par M. **Claudio GRECO**.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Michel PEIRIS**.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Christian BRONSIL** se questionne sur la future demande de construction de salle de gymnastique, vu ce bâtiment multifonction juste terminé, tout n'était-il pas prévu en même temps, n'existe-t-il pas une feuille de route ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que oui il existe une feuille de route pour les constructions dans la Commune de Vich. Pour revenir sur l'intervention de M^{me} **Valérie MULLER**, le préavis pour le crédit d'étude de la salle de gymnastique ayant été refusé, la Municipalité est passée à autre chose. Les projets seront pour de la rénovation et de l'entretien des bâtiments. En 2016, il n'y avait pas de demande pour cette salle de gymnastique lors de la création de ce bâtiment du Forum des Pralies. Lors de la prochaine législature, la Municipalité proposera un cahier des charges, une feuille de route et demandera un plafond d'endettement pour le conseil du mois d'octobre. M. **Claudio GRECO** explique en complément qu'en 2016-2017 quand la commission des bâtiments s'était mise à l'étude de ce bâtiment multifonction il n'y avait pas de besoin exprimé pour la salle de gymnastique, mais une possibilité d'agrandissement des bâtiments existants.

M^{me} **Heike GOWAL** demande des précisions sur le fonds de rénovation, sera-t-il utilisé pour l'entretien et la rénovation et sera-t-il refourni ? M^{me} **Antonella SALAMIN** c'est un fonds de rénovation général, il sera utilisé pour le crédit d'étude pour le Tilleul. Il sera par la suite éventuellement refourni mais ceci dépendra des finances de la Commune.

5. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

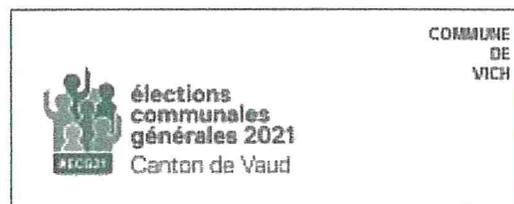
M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce les prochains préavis connus :

- Comptes et rapport de gestion 2020
- Règlement du Conseil Communal
- Crédit d'étude pour le bouclage du PQ de l'Eglise
- Amélioration de la place de jeux
- Révision des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)

6. DIVERS

➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** transmet ses félicitations aux 32 Conseillers Communaux élus au 1^{er} tour. Dates à retenir pour les prochaines élections :



28 mars 2021	2^e tour des élections du Conseil Communal et de la Municipalité Élection de 8 conseillers communaux et d'un membre de la Municipalité
6 avril 2021 12h	Dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour de l'élection du ou de la Syndic-que et pour l'élection de 12 suppléants au Conseil Communal
25 avril 2021	1^{er} tour pour l'élection du ou de la Syndic-que et pour l'élection de 12 suppléants au Conseil Communal
27 avril 2021 12h	Dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour de l'élection du ou de la Syndic-que
16 mai 2021	2^e tour pour l'élection du ou de la Syndic-que

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** ajoute que la séance d'assermentation par M^{me} le Préfet, sera le **25 mai 2021 à 19h00** pour tous les élus au Conseil Communal et les élus pour les Municipalité.

➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Charles de MESTRAL** revient sur l'intervention concernant la salle de gymnastique, il aimerait laisser une porte ouverte envers la Municipalité. Lors du dernier Conseil, ce préavis devait être affiné et revu par la Municipalité. Le Conseil pourrait revoter sur ce crédit d'étude, car il en a été saisi, mais il ne pourrait pas voter sur la construction en elle-même, car la Municipalité n'a jamais soumis ce projet.

M. **Michel PEIRIS** partage l'avis de M. **Charles de MESTRAL**. Ce projet est certainement bien, mais il a voté non car il n'avait pas toutes les réponses à certaines questions. Le préavis serait éventuellement accepté si toutes les réponses avaient été amenées. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que c'est compliqué, car elle pensait que le préavis était complet et le travail des commissions avait été fait correctement, le coût ne pouvait pas être connu à ce stade de demande de crédit d'étude. M^{me} **Antonella SALAMIN** a transmis à l'AISE que Vich ne s'engageait pas pour cette salle de gymnastique. Elle a souvenir que lors du dernier Conseil, il fallait en premier lieu faire les rénovations et revenir par la suite avec une proposition de salle de gymnastique. Il faut en urgence reloger l'administration, donc la rénovation du bâtiment des Tilleuls va se faire rapidement.

M. **Cyril GHISTE** exprime qu'une feuille de route et des projets mis en avant, permettraient d'avoir une vision globale. Il relève le caractère urgent de prendre une proposition sur ce préavis n°4 pour la salle de gymnastique qui avait déplu.

Le **Président** explique que sur cette fin de législature, il est difficile de faire des projets sur cinq ans, la Municipalité ne sachant pas si elle va être réélue. M^{me} **Antonella SALAMIN** a présenté une feuille de route sur 10 ans, qui avait été soumise à la commission des finances, les délégués dans les commissions qui l'ont étudiées peuvent apporter des réponses.

M. **Cyril GHISTE** explique que ce même objet proposé d'une autre manière aurait peut-être eu un vote différent. M^{me} **Antonella SALAMIN** a été élue en août et elle pensait que cette discussion avait déjà eut lieu, elle s'en excuse, car visiblement ce n'était pas le cas. Les études de faisabilité ont été faite entre décembre et juin et en reprenant en août elle a supposé que c'était ok.

M^{me} **Valérie MULLER** demande s'il va y avoir des éléments de réponse en supplément pour ce projet d'étude. Refaire le point sur ce préavis et de le soumettre à nouveau devant l'Assemblée. M^{me} **Antonella SALAMIN** répond qu'en premier nous allons faire les rénovations du bâtiment des Tilleuls et maintenant c'est un peu tard pour ce projet, puisque le crédit d'étude a été refusé, mais la Municipalité en discutera. Un retour sur l'amortissement avait été soulevé lors du dernier Conseil, il est quasi nul car l'AISE ne donne que très peu en retour. Il reste encore que les statuts de l'AISE soient acceptés et tant que ce n'est pas le cas, il est difficile d'avancer.

M^{me} **Heike GOWAL** trouve que nous avons déjà assez discuté de cette salle de gymnastique. La rénovation est urgente et importante pour le bâtiment des Tilleuls.

M. **Marcel BIEDERMANN** explique que Vich est une Commune d'environ 1200 habitants et qu'il y aura que peu de chance que de nouveaux contribuables arrivent sur Vich. Avec les investissements de 3 millions pour le Forum des Pralies, 4 millions pour le bâtiment des Tilleuls et 5 millions pour le centre de sport, l'amortissement est chaque année de 400'000 CHF.

M. **Luigi LONGHI** la séance dernière était longue et détaillée. Ce préavis a été refusé démocratiquement et il faut aller de l'avant.

M. **David MARET** trouve qu'il manquait des explications et des séances de présentation pour cette salle de gymnastique. Le **Président** explique que ce n'était que le projet du crédit d'étude et que les présentations et informations n'entrent pas en compte à ce moment de demande du crédit d'étude. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la salle de gymnastique est très normée pour la construction d'une salle VD3, il n'y a pas d'options.

M^{me} **Marguerita DORNIER** demande pourquoi il n'y a plus de lumière dans la Grand 'Rue ? M. **Jean SOMMER** explique que les câbles électriques qui alimentent les luminaires de la Grand 'Rue doivent être remplacés et qu'il y a 15 jours de retard sur les travaux.

M. **Claudio GRECO** indique que toute les personnes qui aiment bien débattre doivent venir s'inscrire pour le prochain Conseil Communal, il reste de la place et des places de suppléants.

M^{me} **Teresa VANANTY** demande si le seul thème du Conseil Général est la salle de gymnastique et les bâtiments ? les retraités les chômeurs qu'est-ce que la Commune peut faire dans ce sens ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que le Conseil Général ne peut pas discuter des autres thèmes c'est du ressort du Canton. On paie au niveau de la facture sociale, mais il n'y pas de service social. M^{me} **Teresa VANANTY** demande si la Commune n'organise pas de sorties ou d'activités pour les chômeurs ou les aînés ? M^{me} **Antonella SALAMIN** la Municipalité n'a pas de personnel qui s'occupe de ces animations, ceci aurait un coût supplémentaire. La Municipalité offre chaque année une sortie aux aînés. M^{me} **Heike GOWAL** ajoute qu'il y a l'association des Vichamines qui amène des activités pour tous les âges. M. **Jean-Claude BISSAT** précise qu'il est vrai que la sortie des aînés a été annulée cette année, ainsi que le 1^{er} août et les activités des Vichamines ou de Vich en fête, mais ceci est dû au COVID-19, il souhaiterait que lors des activités des associations il y ait plus de volontariat.

Le **Président** annonce la prochaine séance du Conseil le 22 juin 2021.

➤ CONTRE-APPEL

Le **Président** dispense l'Assemblée du contre-appel.

➤ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 21h40.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Roger Brand



La Secrétaire
Valérie Zeender

